

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

11 avril 2024, 19h  
Salle de diffusion du Couvent de Beauport



CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE

Québec, le 19 mars 2024

À tous nos organismes membres,

C'est avec plaisir que nous vous convions aux assemblées générales annuelles du Conseil beauportois de la culture (CBC) et du Comité Financement Culture Beauport (CFCB) qui se tiendront le :

**Date : Jeudi 11 avril 2024, 19h**

**Adresse : Salle de diffusion du Couvent de Beauport  
11, Avenue du Couvent, Québec, G1E 6R9**

Cette invitation s'adresse à l'ensemble des membres de votre conseil d'administration. Toutefois, chaque organisme est tenu de déléguer une personne votante en son nom par voie de résolution. Seule la personne déléguée a le droit de proposer, d'appuyer ou de voter à l'assemblée générale annuelle du CBC. Vous devez nous faire parvenir cette résolution par courriel avant la tenue des assemblées générales ou l'avoir en main au moment de votre arrivée.

- Veuillez noter que la cotisation annuelle de 50\$ pour l'année 2024 doit être payée par chèque au nom du Conseil beauportois de la culture pour pouvoir participer.
- Les états financiers vérifiés de l'année 2023 vous seront remis lors de l'assemblée.
- En ce qui concerne l'assemblée générale du CFCB, seuls les administrateurs élus du CBC ont le droit de proposer, d'appuyer ou de voter.

En espérant compter sur votre présence,

**Danielle Nicole, présidente**  
Conseil beauportois de la culture

**Huguette Côté, présidente**  
Comité Financement Culture Beauport

P.J. : Ordres du jour, résolution, facture pour la cotisation.

**Jeudi 11 avril à 19h**  
**Salle de diffusion du Couvent de Beauport**  
11, Avenue du Couvent, Québec, G1E 6R9

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la rencontre
2. Constatation du quorum
3. Lecture de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal du 28 mars 2023
6. Lecture de la correspondance (s'il y a lieu)
7. Rapport du conseil d'administration
8. Rapport financier 2023
9. Nomination d'un vérificateur
10. Ratification des actes des administrateurs
11. Lecture de la procédure d'élection
12. Élections des administrateurs
  - i. Présidence
  - ii. Secrétariat
  - iii. Trésorerie
  - iv. Administration
13. Varia
14. Levée de l'assemblée

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du

**Conseil beauportois de la culture**

tenue le 28 mars 2023 à 19 h 00

à la Salle de diffusion du Couvent de Beauport

Étaient présent(e)s : voir liste en annexe

**1. Ouverture**

Madame Danielle Nicole souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle souligne également la présence des représentants politiques et autres invités et les remercie de leur intérêt pour le Conseil beauportois de la culture. Le conseil d'administration prend quelques instants pour souligner le travail de madame Johanne Lessard, employée du Conseil beauportois de la culture depuis plus de 28 ans.

**2. Constatation du quorum**

Le quorum est atteint par la présence de 11 organismes sur 16 et de 5 artistes.

**3. Lecture de l'avis de convocation**

Madame Danielle Nicole fait la lecture de l'avis de convocation.

**4. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame Danielle Nicole fait la lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté sur une proposition de monsieur Gilles Grenier, appuyée par madame Gisèle Hains. Adopté à l'unanimité. **(23-AGA-CBC-01)**

**5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA tenue le 28 avril 2022**

Madame Danielle Nicole valide avec l'assemblée que tous les représentants ont pris connaissance du procès-verbal de la précédente AGA.

Le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 28 avril 2022 est adopté sous condition que la liste des présences soit modifiée pour refléter les présences réelles sur une proposition de monsieur Marcel Audy, appuyée par monsieur Gilles Grenier. Adopté à l'unanimité. **(23-AGA-CBC-02)**

## **6. Lecture de la correspondance**

Aucune correspondance reçue.

## **7. Rapport du Conseil d'administration**

Au cours de l'année 2022, le conseil d'administration a tenu 10 réunions régulières et quelques réunions ont également eu lieu en comité de travail. La présidente tient à remercier les membres du conseil d'administration pour leur disponibilité et leur implication.

### **Administrateurs du CBC :**

- Danielle Nicole, présidente (EMCB)
- Gilles Grenier, vice-président et délégué au CGBDC (représentant des artistes)
- Marcel Audy, trésorier et délégué au CFBDC (SAHB)
- Huguette Côté, secrétaire (TVB)
- Marthe Desgagnés, administratrice (représentante du public)
- Gisèle Hains, administratrice (ALB)
- Cindy Gagné, administratrice (HCB)

Tout comme en 2020 et 2021, l'année 2022 a été marquée par la pandémie ce qui a entraîné, à moindre échelle, des répercussions sur l'ensemble des activités des organismes. Le CBC n'y a pas échappé; le contexte sanitaire de l'hiver et du printemps a fait en sorte que le Salon de mai a dû être annulé pour une troisième année consécutive, tout comme ce fut le cas pour plusieurs activités ou événements mis de l'avant par les organismes.

Bien que malmenées par les aléas de la pandémie, les activités du Bingo des Chutes ont connu une reprise à partir de la réouverture des commerces et la fin du couvre-feu de l'hiver 2022. Le CBC a bénéficié de versements plus considérables qu'au courant des dernières années. Il a donc pu enclencher le processus de recrutement remis à plus tard pendant la pandémie. Les premiers mois de 2022 ont notamment été consacrés au recrutement d'un nouveau coordonnateur. La présidente tient d'ailleurs à remercier les membres du CA qui ont participé au processus de sélection. Le choix s'est arrêté sur madame Martine Geoffroy qui a été engagée à la fin du mois de mai dernier. Pendant ces mois de recrutement, Madame Johanne Lessard a continué d'assurer les services aux membres en maintenant une présence physique trois jours par semaine. Le conseil d'administration tient une fois de plus à remercier madame Lessard pour sa fidélité.

Le retour au travail en présentiel a permis aux employées et aux organismes de se familiariser avec les espaces du Couvent de Beauport. La cohabitation avec les trois autres regroupements nécessite toujours des ajustements, mais on constate que cette mise en commun présente plusieurs avantages notamment en ce qui concerne la gestion des espaces communs et la communication accrue entre les différents acteurs du milieu communautaire de Beauport.

Malgré les contraintes sanitaires, le CBC a pu reprendre la majorité de ses activités. Parmi celle-ci, on notera la réalisation de huit expositions ainsi que d'une résidence d'artiste, en plus de diverses animations proposées

ponctuellement tout au long de l'année :

- Conférence À la découverte de nos racines françaises en Amérique de Richard Morel;
- festival Jazz'art de l'École de musique des Cascades;
- lancement d'album de Sophie-Gabrielle Doyon;
- série de concerts Les Dimanches en musique de l'École de musique des Cascades;
- ateliers créatifs animés par les Cercles de Fermières de Beauport, Courville, Giffard et Sainte-Thérèse la Sablière;
- lancement de livre de Jean-Claude Bélanger-Cyr.

Le protocole de gestion de la salle de diffusion a été renouvelé pour 2023. La programmation comportera 4 expositions ainsi qu'une résidence d'artiste, en plus de diverses animations qui seront proposées ponctuellement tout au long de l'année. Cette programmation a été établie par le comité artistique à partir des dossiers reçus dans le cadre de l'appel de projets lancé en octobre dernier.

En aout dernier, Culture Beauport a été approché par la Ville de Québec pour l'organisation d'une fête de Noël sur l'avenue Royale. Pour cette édition, le CBC s'est associé à la firme J-EM événements pour assurer la logistique de l'activité. Les valeurs sûres des éditions antérieures ont été reprises et de nouvelles activités ludiques et commerciales ont embellies la fête avant, pendant et après le 10 décembre. Malgré un échéancier serré, cette relance nommée Parapapam – L'avenue Royale en fête ! a rempli le mandat qui avait été assigné par la Ville de Québec au Conseil Beauportois de la Culture, soit d'offrir un événement de qualité et gratuit sur l'avenue Royale. L'événement a su remplir avec brio ses trois objectifs, soit la dynamisation de l'avenue Royale, l'organisation d'une fête familiale et la création de retombées pour les marchands de Beauport.

Au cours de l'année, ce sont 40 945\$ qui ont été remis en subvention aux organismes comparativement à 28 187\$ en 2021. À des fins de comparaison, les subventions accordées en 2019 totalisaient 30 356 \$, alors qu'en 2018, ce sont 54 021\$ qui ont été distribués par le CFCB. Deux subventions ont également été accordées à deux artistes à partir du Fonds pour l'élite culturelle pour un total de 2000\$. Il est à rappeler qu'aucune subvention n'avait pu être accordée en 2021, à l'exception du 20e Prix d'excellence qui avait été attribué à monsieur Sébastien Douville et dont la remise avait été reportée en raison de la pandémie. Le 21e Prix d'excellence est cette année accordé à madame Julie Picard et sera remis à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du Salon de mai.

En conclusion, tout comme les dernières années de la pandémie, l'année 2022 a elle aussi comporté son lot de défis pour l'ensemble des organismes. Nous sommes optimistes face au retour à la normale des activités du milieu culturel beauportois et espérons que la reprise progressive des activités du Bingo des Chutes pourra leur permettre de reprendre leur élan antérieur.

Le rapport des activités est reçu par l'assemblée.

## **8. Rapport financier**

Monsieur Marcel Audy présente le rapport financier du CBC en date du 31 décembre 2022, tel que préparé par la firme comptable Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin.

Le rapport financier de l'année 2021 est reçu par l'assemblée.

## **9. Nomination d'un vérificateur**

Sur une proposition de monsieur Marcel Audy, appuyée par madame Muriel Gosselin, l'assemblée générale reconduit le mandat de vérification des comptes pour l'année 2023 à la firme Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin CPA S.E.N.C.R.L. Adopté à l'unanimité. **(23-AGA-CBC-03)**

## **10. Ratification des actes des administrateurs**

Sur une proposition de madame Muriel Gosselin, appuyée par madame Marie Légaré, l'assemblée générale ratifie les actes des administrateurs pour l'année 2022. Adopté à l'unanimité. **(22-AGA-CBC-04)**

## **11. Lecture de la procédure d'élection**

On prend connaissance de la procédure d'élection. Seuls les délégués autorisés peuvent être mis en candidature. Ils sont les seuls à pouvoir proposer et voter.

Quatre administrateurs sont en fin de mandat; les postes occupés par monsieur Gilles Grenier et par mesdames Huguette Côté, Gisèle Hains et Marthe Desgagné deviennent vacants. Mesdames Danielle Nicole, Cindy Gagné et monsieur Marcel Audy sont quant à eux en poursuite de mandat pour une deuxième année.

Selon les règlements généraux du CBC, quatre postes doivent donc être comblés, le conseil d'administration devant compter au moins sept membres.

Monsieur Jean-François Simard agira comme président d'élection et madame Martine Geoffroy comme secrétaire. On prend connaissance de la procédure d'élection. Seuls les délégués autorisés peuvent être mis en candidature. Ils sont les seuls à pouvoir proposer et voter.

## **12. Élection des administrateurs**

Les candidatures suivantes sont proposées par l'assemblée :

- **Madame Huguette Côté**, sur une proposition de madame Muriel Gosselin;
- **Monsieur Gilles Grenier**, sur une proposition de madame Marie Légaré;
- **Madame Gisèle Hains**, sur une proposition de monsieur Gilles Grenier;

- **Madame Marthe Desgagné**, sur une proposition de madame Marie Légaré;
- **Madame Audrey Milot**, sur une proposition de madame Danielle Nicole;
- **Monsieur Romain Lévesque**, sur une proposition de monsieur Gilles Grenier;

Après vérification auprès des candidats, mesdames Marthe Desgagné et Audrey Milot déclinent leur mise en candidature. Mesdames Huguette Côté, Gisèle Hains et messieurs Gilles Grenier et Romain Lévesque acceptent pour leur part d'être mis en candidature.

On confirme donc l'élection de ces quatre administrateurs qui comblent les quatre postes libres.

- **Madame Huguette Côté**
- **Madame Gisèle Hains**
- **Monsieur Gilles Grenier**
- **Monsieur Romain Lévesque**

### **13. Varia**

Madame Cindy Gagné invite les membres présents à assister au concert *Les chants de la mer* le 29 avril prochain, à la prochaine édition de *Québec en Harmonie* et à la *Fin de semaine chantante*, présentés par l'Harmonie des Cascades.

Madame Gisèle Hains indique que l'Association Lyrique reprend son élan avec plus de 175 membres et une reprise de ses activités à partir du 14 avril. L'association fête ses 30 ans en 2023.

Madame Huguette Côté indique que le Théâtre du Vieux Bourg fêtera ses 25 ans en 2023. La comédie *Comédie dans le noir* sera présentée à la salle Pierre Gavon pendant la 1<sup>ère</sup> fin de semaine de juin.

Monsieur Marcel Audy invite les membres présents à participer aux activités de la Société d'art et d'histoire de Beauport. L'organisme fêtera ses 40 ans en 2023.

Monsieur Gaétan Côté invite les membres présents à la prochaine soirée du Club de danse sociale de Québec, qui aura lieu au Pivot le 15 avril prochain. Il souligne également la tenue d'une soirée de fin d'année le 6 mai.

Madame Danielle Nicole invite les membres présents à participer au Festival Jazz'art en juillet prochain. Elle souligne également la nécessité de sensibiliser les instances municipales à la rénovation de l'Agora Girardin.

Monsieur Jean-François Simard remet ses salutations à madame Danielle Nicole et souligne son leadership. Il remercie Culture Beauport pour Parapapam – L'avenue Royale en fête et l'École de musique des Cascades pour le Festival Jazz'art. Il remercie également les organismes présents pour leur contribution à l'animation du quartier Beauport. Madame Danielle Nicole remercie monsieur Jean-François Simard pour son intérêt pour la culture de Beauport et sa présence aux activités des organismes.



#### **14. Levée de l'assemblée**

L'assemblée générale est levée à 19h50 sur une proposition de madame Gisèle Hains, appuyée par madame Marthe Desgagné. Adopté à l'unanimité **(23-AGA-CBC-05)**

**Huguette Côté, secrétaire**

## Conseil beauportois de la culture

Liste des présences à l'Assemblée Générale Annuelle  
tenue le jeudi 28 mars 2023 au Couvent de Beauport

<p><b><u>Représentants des organismes à la rencontre :</u></b></p> <p><b>Association Lyrique de Beauport</b> Gisèle Hains Gilles Dugal 5 autres personnes</p> <p><b>Cercle de Fermière de Beauport</b> Jacqueline Fournier Suzanne Daigle</p> <p><b>Cercle de Fermières Courville</b> Muriel Gosselin</p> <p><b>Cercle de Fermières Giffard</b> Marie Légaré Louise Dubé</p> <p><b>Cercle de Fermières de Ste-Thérèse la Sablière</b> Édith Dallaire Monique Charron</p> <p><b>Fédération 11 – Québec Est Charlevoix</b> Liette Saillant</p> <p><b>Club de danse sociale de Québec</b> Ghislain Beaudoin Pierre Verret Hélène Couture Gaetan Côté Anne Breton Jean-Michel Morissette</p> <p><b>École de musique des Cascades de Beauport</b> Danielle Nicole (en mode virtuel)</p>	<p><b><u>Artistes professionnels beauportois membres :</u></b> Denis Douville Allen Dawson Gilbert Drolet Gilles Grenier Christianne Hamel</p> <p><b><u>Représentants du public</u></b> Marthe Desgagné</p> <p><b><u>Personnel du CBC:</u></b> Martine Geoffroy, coordonnatrice Johanne Lessard, graphiste</p> <p><b><u>Organismes absents :</u></b> Association artistique d'hier et d'aujourd'hui Atelier St-Elme Club de danse sociale de Beauport Expression Danse de Beauport Groupe vocal Atmosphère de Beauport Harmonie Montmorency</p> <p><b><u>Autres :</u></b> Jean-François Simard, député provincial Madeleine Cloutier, représentante de Sol Zanetti, député provincial David Rompré, représentant de Julie Vignola, députée fédérale Sébastien Aubry, représentant de Caroline Desbiens, députée fédérale</p>
--	--

<p><b>Harmonie des Cascades de Beauport</b> Cindy Gagné François Tremblay Éric Auclair Edgar Hernandez</p> <p><b>Les Petits Chanteurs de Beauport</b> Audrey Milot</p> <p><b>Société d'art et d'histoire</b> Marcel Audy Jacqueline Guimont Claudia Bergeron</p> <p><b>Théâtre du Vieux Bourg</b> Huguette Côté</p>	
---	--

Au cours de l'année 2023, le conseil d'administration a tenu huit réunions. La présidente tient à remercier les membres du conseil d'administration pour leur disponibilité et leur implication.

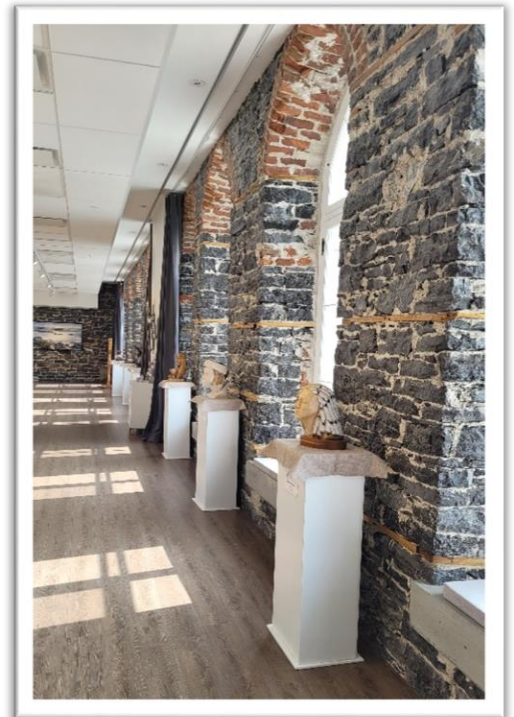
Administrateurs du CBC :

- Danielle Nicole, présidente (EMCB)
- Gilles Grenier, vice-président et délégué au CGBDC (représentant des artistes)
- Marcel Audy, trésorier et délégué au CFBDC (SAHB)
- Huguette Côté, secrétaire (TVB)
- Romain Lévesque, administrateur (représentant du public)
- Gisèle Hains, administratrice (ALB)
- Cindy Gagné, administratrice (HCB)

### Salle de diffusion du Couvent de Beauport

De 2020 à 2022, le contexte sanitaire avait entraîné l'annulation de plusieurs activités et événements du CBC. L'année 2023 a été marquée par le retour à la normale des activités, ce qui lui a permis d'accueillir une riche programmation culturelle dans la Salle de diffusion du Couvent de Beauport :

- Exposition *Les Flots Bleus* de Michel Nigen
- Exposition *Vivre ma ville - mon quartier* de Hélène Renaud
- Exposition *Subjectivités en dialogue* de Agathe Legendre et Sophie Ouellet
- Exposition *Entrelacs* de Lucie Lefebvre



- Exposition collective *Beauport en art*
- Résidence d'artistes *Un point bleu pâle* du Collectif Austarda
- Ateliers créatifs du temps des fêtes des Cercles de Fermières
- Ateliers et conférences d'exposants
- Prestation musicale de Sophie-Gabrielle Doyon et Dominic Haerinck
- Prestation musicale de François Couture et Sylvain Neault
- Cycle de conférences artistiques

Au total, 1278 visiteurs ont profité de cette programmation. Bien que la Salle de diffusion ait connu des débuts plus difficiles, ayant été inaugurée juste avant la pandémie, on sent que l'intérêt du public pour les différentes activités s'accroît constamment. D'ailleurs, l'adoption des publicités Facebook pour promouvoir la programmation de la Salle de diffusion s'avère fructueuse en ce sens. Plusieurs personnes mentionnent découvrir la Salle grâce à ces publicités permettant de cibler assez précisément le type de clientèle visé.

### Salon de mai

Le Salon de mai était également de retour du 4 au 7 mai aux Promenades Beauport pour une 53e édition, après avoir été annulé pendant trois années consécutives. Plusieurs fidèles du Salon ont répondu à l'appel. La nouvelle identité visuelle plus fraîche et dynamique du Salon a aussi su capter l'intérêt d'une nouvelle clientèle d'exposants et de visiteurs. Au total, ce sont 90 exposants qui ont participé au Salon, dont 7 organismes membres de Culture Beauport.



## Subventions

En 2023, les activités du Bingo des Chutes ont connu un succès marqué. Le CBC a bénéficié de versements plus importants que dans les années précédentes. Les revenus pour 2023 ont été comparables à ceux d'avant la pandémie.

En 2023, grâce au Fonds Normand-Brunet, le CBC a pu remettre cinq subventions à quatre artistes, pour un total de 6 300 \$.

- François Couture - Enregistrement de l'album *Les veillées au bourg Fargy*
- Julie Picard - Résidence d'artiste à la Napoule
- Julie Picard - Participation à la Manif d'Art
- Christianne Hamel - Résidence artistique sur l'Île Verte
- Gilles Grenier - Impression et lancement de la biographie de Gilles Grenier

Ce sont 77 009 \$ en subventions qui ont été remis aux organismes par le Comité de financement Culture Beauport. En comparaison, les subventions pour 2022 s'élevaient à 40 945 \$. En 2021, ce sont 28 187 \$ qui avaient été octroyés.



## Prix d'excellence

Le 21<sup>e</sup> Prix d'Excellence a été remis à madame Julie Picard, artiste en arts visuels, lors du Salon de mai 2023.

### Coordination

Madame Martine Geoffroy ayant annoncé vouloir quitter ses fonctions, le conseil d'administration a procédé, en novembre dernier, au recrutement d'une nouvelle coordonnatrice. Le choix s'est arrêté sur madame Nathasha Courtiol, qui est entrée en fonction en janvier 2024.

En concordance avec le mandat confié par la Ville de Québec au Conseil beauportois de la culture, la programmation pour 2024 comportera trois expositions et une résidence d'artistes en plus de treize activités culturelles qui seront proposées ponctuellement tout au long de l'année. Cette programmation a été établie par le comité artistique à partir des dossiers reçus dans le cadre de l'appel de projets lancé en octobre 2023.

**CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 DÉCEMBRE 2023**



**CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 2023**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 17
Renseignements complémentaires	18 - 20



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Gariépy Gravel Larouche Blouin*

GARIÉPY, GRAVEL, LAROUCHE, BLOUIN,  
CPA, S.E.N.C.R.L. <sup>1</sup>

Québec  
Le 23 février 2024

---

<sup>1</sup> Par Réjean Gariépy, CPA auditeur

**CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.**

**RÉSULTATS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>PRODUITS</b>		
Revenus nets de bingo (tableau A)	<b>86 900 \$</b>	60 202 \$
Revenus du Salon de mai (tableau B)	<b>43 926</b>	-
Revenus de la Fête de Noël (tableau C)	-	62 988
Gestion de la salle Multi (tableau D)	<b>34 158</b>	31 341
Autres Revenus (tableau E)	<u><b>27 707</b></u>	<u>25 010</u>
	<u><b>192 691</b></u>	<u>179 541</u>
<b>CHARGES</b>		
Amortissement de l'escompte sur la dette sans intérêts	-	2 067
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>740</b>	304
Assurances	<b>92</b>	112
Cotisations	<b>70</b>	70
Dépenses de la Fête de Noël (tableau F)	<b>(2 005)</b>	61 505
Dépenses du Salon de mai (tableau G)	<b>33 270</b>	119
Dépenses de la salle Multi (tableau H)	<b>34 158</b>	32 247
Formation	<b>52</b>	-
Frais bancaires	<b>327</b>	308
Frais communs (gestion de la centrale)	<b>1 000</b>	-
Gestion administrative (note 11)	<b>5 000</b>	-
Honoraires professionnels	<b>2 335</b>	2 225
Licence	<b>2 516</b>	2 220
Location d'équipements et service photocopieur	<b>1 824</b>	1 794
Papeterie et dépenses de bureau	<b>2 073</b>	2 832
Permis et licences	<b>37</b>	36
Reconnaissance aux bénévoles	<b>776</b>	109
Salaires et avantages sociaux	<b>71 327</b>	54 546
Subventions élites culturelles	<b>6 300</b>	3 000
Télécommunications	<u><b>1 319</b></u>	<u>1 388</u>
	<u><b>161 211</b></u>	<u>164 882</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><b>31 480 \$</b></u>	<u>14 659 \$</u>

CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Fonds de la salle Multi	Fonds d'élites culturelles	Fonds investis en immo- bilisations	Fonds d'adminis- tration générale	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT	5 476 \$	4 675 \$	1 511 \$	57 999 \$	69 661 \$	55 002 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	59	(1 800)	(799)	34 020	31 480	14 659
INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 559</u>	<u>(3 559)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>5 535</u> \$	<u>2 875</u> \$	<u>4 271</u> \$	<u>88 460</u> \$	<u>101 141</u> \$	<u>69 661</u> \$

**CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.****BILAN****31 DÉCEMBRE 2023**

---

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>ACTIF</b>		
À COURT TERME		
Encaisse	<b>101 034 \$</b>	91 105 \$
Débiteurs (note 3)	<b>10 024</b>	28 432
Frais payés d'avance	<u><b>2 162</b></u>	<u>2 100</u>
	<b>113 220</b>	121 637
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	<u><b>9 167</b></u>	<u>7 631</u>
	<u><b>122 387 \$</b></u>	<u>129 268 \$</u>



## CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.

## BILAN

31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	8 424 \$	6 277 \$
Apports reportés (note 6)	7 926	7 210
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	<u>-</u>	<u>40 000</u>
	<b>16 350</b>	53 487
<b>APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)</b>	<u>4 896</u>	<u>6 120</u>
	<u><b>21 246</b></u>	<u>59 607</u>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Fonds de la salle Multi	5 535	5 476
Fonds d'élites culturelles	2 875	4 675
Investis en immobilisations	4 271	1 511
Administration générale	<u>88 460</u>	<u>57 999</u>
	<u><b>101 141</b></u>	<u>69 661</u>
	<u><b>122 387</b></u> \$	<u><b>129 268</b></u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

\_\_\_\_\_, administratrice

\_\_\_\_\_, administrateur

**CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	<b>31 480 \$</b>	14 659 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>2 023</b>	1 907
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<b>(1 224)</b>	(1 530)
Amortissement de l'escompte sur la dette sans intérêts	<u>-</u>	<u>2 067</u>
	<b>32 279</b>	17 103
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	<b>18 408</b>	(25 673)
Frais payés d'avance	<b>(62)</b>	(71)
Créditeurs et charges à payer	<b>2 147</b>	2 397
Apports reportés	<u>716</u>	<u>(1 227)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u><b>53 488</b></u>	<u>(7 471)</u>
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u><b>(3 559)</b></u>	<u>-</u>
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	<u><b>(40 000)</b></u>	<u>-</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>9 929</b>	(7 471)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u><b>91 105</b></u>	<u>98 576</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u><u><b>101 034 \$</b></u></u>	<u><u>91 105 \$</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

**CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2023**

---

**1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif et un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est détenteur d'une licence de bingo émise par la Régie des alcools, des courses et des jeux. Il favorise la concertation entre les organismes culturels de l'arrondissement Beauport de la Ville de Québec.

**2. MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

**COMPTABILITÉ PAR FONDS**

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par l'organisme en matière de prestation de services et d'administration.

Le fonds d'élites culturelles présente seulement les ressources affectées à des activités de subventions.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds de la salle Multi présente seulement les ressources affectées aux activités de la salle Multi.

**CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2023**

---

**2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)****CONSTATION DES PRODUITS**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des jeux de bingo sont constatés lors de la vente. Les autres revenus, soient les subventions, les services aux membres et le Salon de mai sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

**INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'organisme a fait le choix de classer ses actifs et passifs financiers de la façon suivante :

*Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

*Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients et autres créances.

**CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2023**

---

**2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)****INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)***Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

*Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux de 20 %.

L'amortissement des immobilisations corporelles est présenté dans le fonds des immobilisations. Les apports reportés présentés à la note 7, sont composés de subventions reçues qui ont servi à l'acquisition d'équipements. Ils sont amortis de la même façon que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME CONTRÔLÉ

Le CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC. contrôle le Comité Financement Culture Beauport et les états financiers de ceux-ci ne sont pas consolidés.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Les bénévoles consacrent plusieurs heures à aider et à administrer le CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

3. DÉBITEURS

	2023	2022
Comptes clients	36 \$	22 655 \$
Provision pour mauvaises créances	-	(67)
C.F.L.B. (gestionnaire de salle)	5 374	5 844
Ville de Québec (protocole)	<u>4 614</u>	<u>-</u>
	<u><u>10 024</u></u> \$	<u><u>28 432</u></u> \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel salle multi- fonction	10 907 \$	5 777 \$	5 130 \$	6 413 \$
Mobilier de bureau	<u>33 374</u>	<u>29 337</u>	<u>4 037</u>	<u>1 218</u>
	<u><u>44 281</u></u> \$	<u><u>35 114</u></u> \$	<u><u>9 167</u></u> \$	<u><u>7 631</u></u> \$

## CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

## 5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	1 150 \$	2 535 \$
Salaires à payer	2 631	2 500
Sommes à remettre à l'État	4 513	1 242
Dépôts de clients	<u>130</u>	<u>-</u>
	<u><u>8 424</u></u> \$	<u><u>6 277</u></u> \$

## 6. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectation d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement des exercices subséquents pour les différents projets. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au prochain exercice sont les suivantes :

	2023	2022
Café rencontre et salle Multi		
Solde au début	7 210 \$	8 437 \$
Plus : Encaissement de l'exercice	33 400	33 037
Moins : Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(32 684)</u>	<u>(34 264)</u>
Solde à la fin	<u><u>7 926</u></u> \$	<u><u>7 210</u></u> \$

Les produits des apports reportés proviennent à 100 % de la Ville de Québec. Pour le Café rencontre, les charges sont payées par le CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC. à même les fonds provenant de la Ville de Québec. Le CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC. n'a aucun contrôle sur les charges. Il effectue le paiement aux fournisseurs selon les directives de la Ville de Québec. Les fonds disponibles en fin d'exercice ne peuvent être utilisés par le CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC. que pour des événements dont la Ville de Québec a autorisé la dépense.

Pour la salle Multi, le CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC. est responsable de l'exploitation de la salle à 100 %.

Au 31 décembre 2023, le solde est composé de 828 \$ pour le café rencontre et 9 798 \$ pour la salle Multi.

## CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

**7. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	2023	2022
Solde au début	6 120 \$	7 650 \$
Moins : Montant constaté à titre de produits de l'exercice	<u>(1 224)</u>	<u>(1 530)</u>
Solde à la fin	<u>4 896 \$</u>	<u>6 120 \$</u>

**8. DETTE À LONG TERME**

	2023	2022
Emprunt remboursé au cours de l'exercice	- \$	40 000 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>40 000</u>
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

**9. ORGANISME CONTRÔLÉ**

Comité Financement Culture Beauport est contrôlé par le CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC. étant donné que la direction du CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC. participe étroitement à l'élaboration des politiques de Comité Financement Culture Beauport et qu'il a la capacité d'influencer quant au contenu de ces politiques.

Comité Financement Culture Beauport a été créé pour remettre des subventions à des organismes de la culture de l'arrondissement Beauport. Il est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

Les états financiers sommaires de Comité Financement Culture Beauport sont les suivants :

	2023	2022
<b>Bilan</b>		
Actif	35 658 \$	35 235 \$
Passif	-	2 017
Actifs nets non affectés	35 658 \$	33 218 \$



CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

---

9. ORGANISME CONTRÔLÉ (suite)

	2023	2022
<b>Résultats</b>		
Produits	84 334 \$	58 000 \$
Charges	<u>81 894</u>	<u>47 463</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>2 440</u> \$	<u>10 537</u> \$

10. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La grande partie des revenus (46 % en 2023 et 38 % en 2022) provient du Comité Financement Loisirs Beauport qui agit comme gestionnaire de salle pour ses activités de bingo. L'organisme doit détenir une licence de bingo auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Cette licence est renouvelable annuellement.

11. RÉMUNÉRATION

L'organisme a versé un montant de 5 000 \$ à un membre du conseil d'administration au cours de l'exercice pour des tâches administratives effectuées par celui-ci.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

**RISQUES FINANCIERS**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2023 sont détaillés ci-après.

**RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

**CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2023**

---

**12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)****RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et charges à payer.

**13. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

**CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>TABLEAU A - REVENUS NETS DE BINGO</b>		
Revenus nets de bingo	639 587 \$	510 265 \$
Prix remis aux gagnants	(427 686)	(357 929)
Frais de gestionnaire de salle	(108 720)	(80 134)
Taxes de ventes	<u>(16 281)</u>	<u>(12 000)</u>
	<u><u>86 900</u></u> \$	<u><u>60 202</u></u> \$

<b>TABLEAU B - REVENUS DU SALON DE MAI</b>		
Exposants	37 541 \$	- \$
Commandites	4 635	-
Députés	<u>1 750</u>	<u>-</u>
	<u><u>43 926</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

<b>TABLEAU C - REVENUS DE LA FÊTE DE NOËL</b>		
Ville de Québec	- \$	43 488 \$
Desjardins	-	12 000
Comité financement HCA	-	5 000
Député	<u>-</u>	<u>2 500</u>
	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>62 988</u></u> \$

<b>TABLEAU D - GESTION DE LA SALLE MULTI</b>		
Ville de Québec	32 684 \$	29 655 \$
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 224	1 530
Dons des usagers	<u>250</u>	<u>156</u>
	<u><u>34 158</u></u> \$	<u><u>31 341</u></u> \$

## CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
<b>TABLEAU E - AUTRES REVENUS</b>		
Services aux membres	5 922 \$	2 315 \$
Arrondissement Beauport de la Ville de Québec	4 614	4 614
C.F.L.B. (élite)	4 500	4 500
C.F.L.B. (non régis)	4 151	4 151
Frais de gestion	3 340	4 800
Loto-Québec (reconnaissance OSBL)	2 273	-
Cotisations	2 000	1 750
Député	538	2 000
Intérêts et ristourne	369	44
Divers	-	836
	<u>27 707</u> \$	<u>25 010</u> \$

**TABLEAU F - DÉPENSES DE LA FÊTE DE NOËL**

Animation	-	56 989 \$
Frais de gestion	-	1 500
Location d'équipements	-	64
Publicité et impressions	<u>(2 005)</u>	<u>2 952</u>
	<u>(2 005)</u> \$	<u>61 505</u> \$

**TABLEAU G - DÉPENSES DU SALON DE MAI**

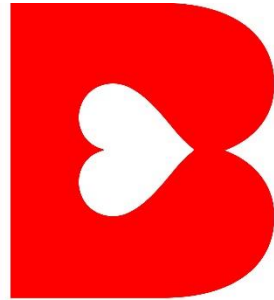
Frais généraux et de bureau	3 068 \$	-
Location d'espace et d'équipements	19 591	-
Publicité et impressions	<u>10 611</u>	<u>119</u>
	<u>33 270</u> \$	<u>119</u> \$

**CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

---

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>TABLEAU H - DÉPENSES DE LA SALLE MULTI</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>1 283 \$</b>	1 603 \$
Animation	<b>6 075</b>	3 000
Cachets aux artistes	<b>11 000</b>	14 500
Entretien et surveillance	<b>4 473</b>	2 526
Équipements	<b>1 919</b>	1 540
Frais de gestion	<b>3 340</b>	3 300
Promotions	<b>465</b>	1 998
Préparation des oeuvres et objets	<b>3 403</b>	3 580
Salaires	<u><b>2 200</b></u>	<u>200</u>
	<u><b>34 158 \$</b></u>	<u>32 247 \$</u>

Merci



# BINGO DU COEUR

Bingo des Chutes, c'est le Bingo du Cœur !

La programmation de la Salle de diffusion du Couvent de Beauport est rendue possible grâce à la participation financière de la Ville de Québec.

